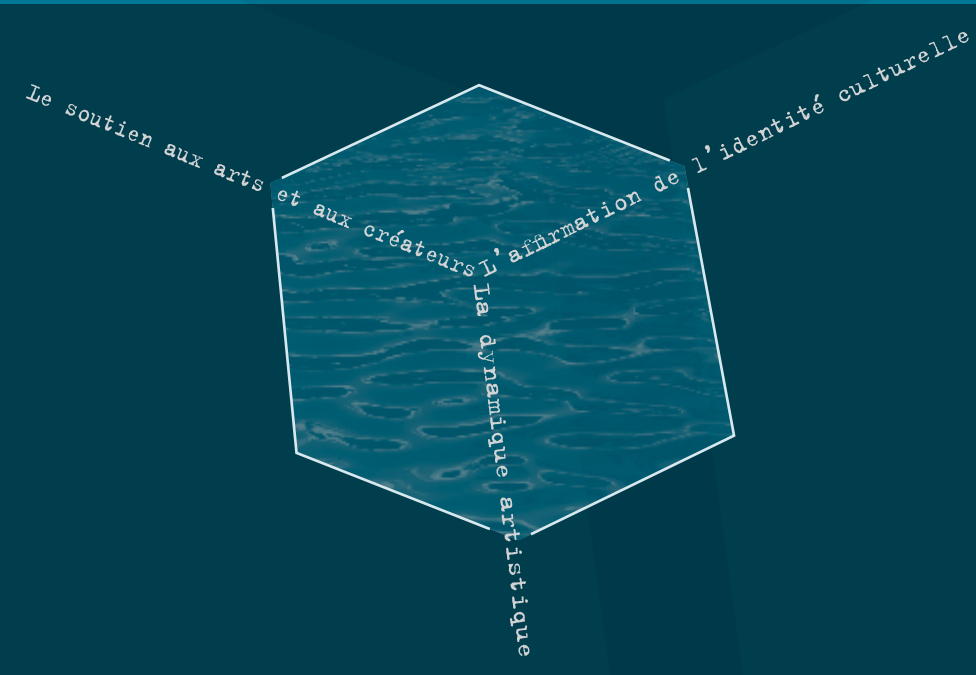
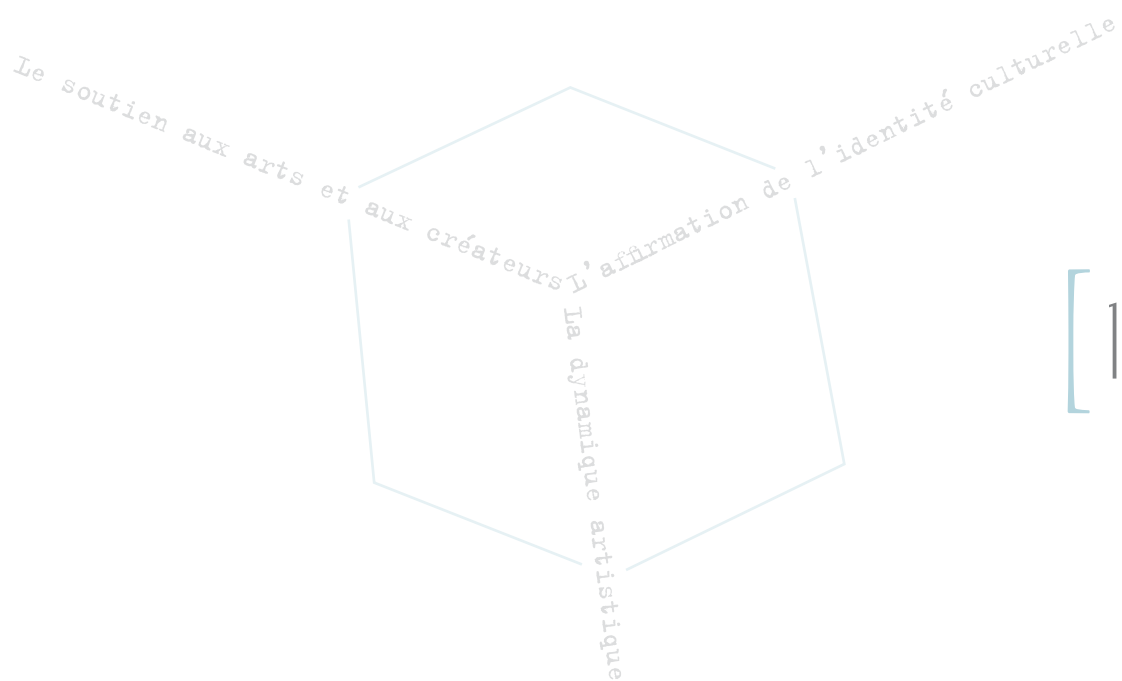


Politique 2008 CULTURELLE





Politique CULTURELLE 2008



[1]



Ville d'Amos

un choix de vie,
une vie de choix



L'adoption de l'actualisation de la politique culturelle de la Ville d'Amos a eu lieu le 5 février 2007 à la séance régulière du conseil municipal et porte le numéro 2007-31.

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

MOT DU MAIRE

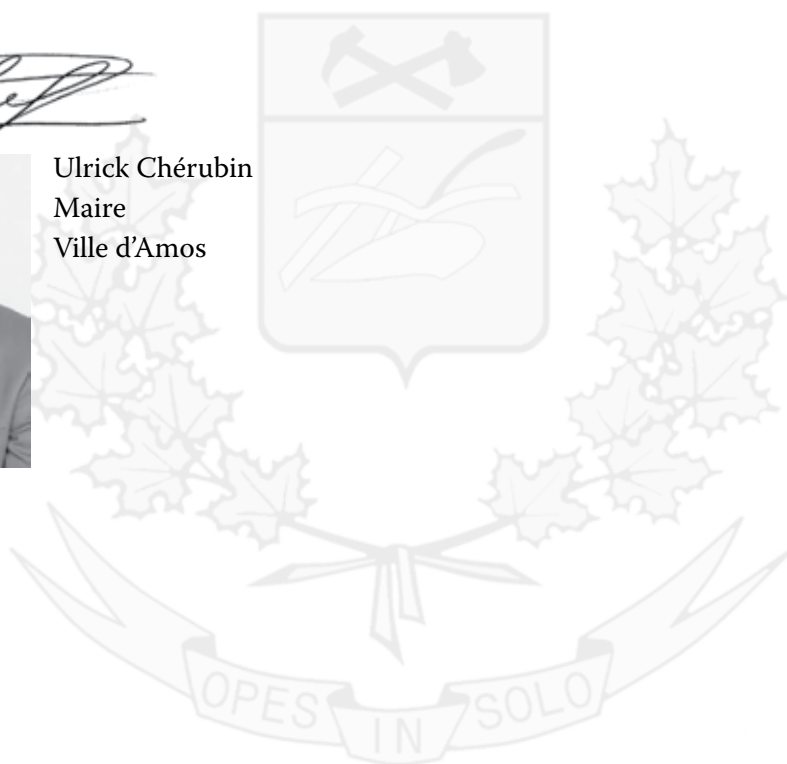
Au fil des ans, les citoyens d'Amos ont développé un véritable goût pour tout ce qui a trait à la culture. Cette flamme est devenue aujourd'hui une richesse incontestable qui se traduit par l'accès à des équipements et des biens culturels de qualité, par un dynamisme évident de la population et par un intérêt historique et une reconnaissance pour le patrimoine bâti.

Afin de préserver cet important héritage et surtout dans le but de poursuivre le développement de celui-ci, c'est avec une grande fierté que nous vous présentons notre politique culturelle actualisée aux réalités et besoins d'aujourd'hui. Les orientations et objectifs mentionnés dans cette politique guideront les choix et les décisions du conseil municipal en matière culturelle. Ils permettront d'assurer la coordination efficace de nos actions avec celles de nos partenaires en plus de susciter, sans aucun doute, de nouvelles initiatives des intervenants du milieu.

Selon le conseil municipal de la Ville d'Amos, il est primordial que la population amossoise continue d'entretenir cette passion envers la culture, le patrimoine et les arts, puisque ces éléments font partie intégrante de son identité qui sera léguée aux générations futures.



Ulrick Chérubin
Maire
Ville d'Amos



LE COMITÉ

Membres du comité d'actualisation de la politique culturelle :

Héliodore Arseneault	Conseiller municipal
Charles Duguay	Commission des arts et de la culture
Gilles Gravel	Commission des arts et de la culture
Carmen Laliberté	Commission des arts et de la culture
Pierre Laliberté	Commission des arts et de la culture
Jonathan Poulin	Agent, Villes et Villages d'art et de patrimoine
Yvon Rioux	Directeur, Service des loisirs et du tourisme

Les personnes suivantes ont été consultées :

Jean-Jacques Adjizian	Ministère des Communications, de la culture et de la condition féminine
Josée Banville	Service de l'urbanisme
Serge Bastien	Société des eaux souterraines Abitibi
Marcel Baulne	Consultant
Bernard Blais	Bibliothèque municipale
Pierrette Blais	Centre d'archives
Réal Bordeleau	Chambre de commerce Amos-région
Lyne Boucher	Consultant
Denys Campeau	Ex-conseiller municipal
Alain Coulombe	Théâtre des Eskers
Jocelyn Geoffroy	Corporation de la Galerie d'art et du Musée historique de l'Abitibi
Chantale Kistabish	Communauté algonquine de Pikogan
Guy Lacroix	Maison du tourisme
Lynda Poulin	Commission scolaire Harricana
Carmen Rousseau	Société d'histoire d'Amos
Sylvain Tanguay	Consultant
Sylvie Tremblay	Consultant
Marianne Trudel	Centre d'exposition
Philippe Vallière	Service des loisirs et du tourisme (Directeur intérimaire 2004-2006)

Conception graphique et infographie: L'imagier concept
Photographie de la page couverture: Jonathan Boulet Groulx
Autres photographies: club de photographie « Le Contraste »



TABLE DES MATIÈRES



Le contexte	7
Les grandes orientations	8
Axe 1 L'affirmation de l'identité culturelle.	11
1.1 La conservation.	12
1.2 Le cadre de vie	15
1.3 Le multiculturalisme	18
Axe 2 La dynamique artistique	21
2.1 La création.	22
2.2 L'éducation.	23
2.3 La diffusion	24
Axe 3 Le soutien aux arts et aux créateurs	29
3.1 La reconnaissance	30
3.2 Les lieux de diffusion.	31
3.3 L'information et la promotion.	31
3.4 Le financement	32
3.5 Le développement d'événements culturels	33
3.6 Le loisir culturel.	34
3.7 Le tourisme culturel	35
3.8 La concertation	35
Conclusion	39
Remerciements	40

La politique culturelle de la Ville d'Amos





LE CONTEXTE

Amos, fondée en 1914, est la plus ancienne ville de l'Abitibi. C'est l'agglomération principale de la MRC d'Abitibi, comptant plus de 50% de sa population. Située au centre de l'Abitibi, elle en est le cœur géographique. La qualité du patrimoine naturel de la ville, le parcours sillonné de celle-ci par la majestueuse rivière Harricana, le dynamisme de sa population et l'intérêt historique et architectural de son patrimoine bâti font d'Amos un lieu privilégié pour y développer une vie culturelle de choix.

Au fil des ans, la ville s'est dotée de biens et d'équipements culturels de premier plan. En 1983, la Ville d'Amos fit construire une des plus belles salles de spectacle au Québec, le Théâtre des Eskers, récipiendaire de nombreux prix remis par l'Industrie de la diffusion au Québec ; il est reconnu comme un endroit exceptionnel pour les arts de la scène. À l'automne 1993, la Maison de la culture fut érigée. Cet édifice abrite la bibliothèque municipale, moderne et accessible à toute la communauté. On y retrouve également le Centre d'exposition, lieu d'expression de l'art vivant et le Centre d'archives privées, lequel est agréé par les Archives nationales du Québec. Ces infrastructures jouent un rôle primordial dans l'animation, la formation, la création, la production et la diffusion culturelles.

La Ville d'Amos compte sur la solidarité du milieu pour assurer un développement culturel cohérent et harmonieux. Le ministère de la Culture et des Communications du Québec est un partenaire privilégié. Des ententes globales de développement culturel sont élaborées ponctuellement par les représentants de notre municipalité et la direction régionale dudit Ministère. Elles permettent d'apporter une dimension concrète à notre politique culturelle. La Ville a aussi établi des alliances et des partenariats avec la Commission scolaire Harricana et avec les autres institutions scolaires (cégep et université) pour développer des projets de formation et d'animation culturelles et pour maximiser l'utilisation des biens et équipements.

En avril 1995, la Ville d'Amos adopte sa politique culturelle. C'est le résultat d'une large consultation auprès des organismes culturels, des artistes ainsi que de la population impliqués à divers titres dans le domaine culturel. C'est la reconnaissance du rôle essentiel des arts et de la culture dans l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et dans

l'affirmation de leur identité. On y clarifie la vision, les orientations et les objectifs de la Ville en matière de culture.

Aujourd'hui en 2006, à l'aube de fêter son centenaire (2014), de nouveaux engagements doivent y être intégrés pour refléter avec justesse la réalité, les besoins et les attentes de notre milieu. C'est dans cette perspective que la Ville d'Amos a procédé à l'actualisation de sa politique culturelle.

LES GRANDES ORIENTATIONS

La culture est l'ensemble des traits distinctifs spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérise une société. C'est un élément essentiel à l'épanouissement des individus et de la communauté leur permettant de se définir, de se distinguer et d'affirmer leur personnalité; voilà pourquoi elle contribue si bien à accroître le sentiment d'appartenance et de fierté des citoyens pour leur milieu de vie. Un milieu culturel dynamique contribue à contrer l'exode des jeunes attirés par les grands centres, tout en influençant les gens de l'extérieur dans leur choix de s'établir dans une ville plutôt qu'une autre.

Le développement culturel repose à la fois sur les personnes qui administrent le territoire de la MRC d'Abitibi, les organismes qui l'animent, les artistes qui créent, les bénévoles qui soutiennent toutes les activités culturelles et les citoyens qui en jouissent et y participent.

En se faisant un devoir de bien l'informer sur les services qui lui sont offerts et en favorisant une diversité d'activités artistiques et culturelles, la Ville d'Amos intègre la culture au quotidien de toute la population de la MRC d'Abitibi. Elle reconnaît, protège, met en valeur et fait la promotion de nos richesses patrimoniales. Elle met en place des conditions favorables à l'exercice de la pratique culturelle en portant une attention particulière à l'aménagement des sites et des lieux de diffusion.

La Ville d'Amos joue un rôle complémentaire à ceux des autres instances qui interviennent elles aussi dans le domaine culturel ; à ce



titre, elle se perçoit comme un catalyseur des initiatives du milieu et un rassembleur des ressources existantes.

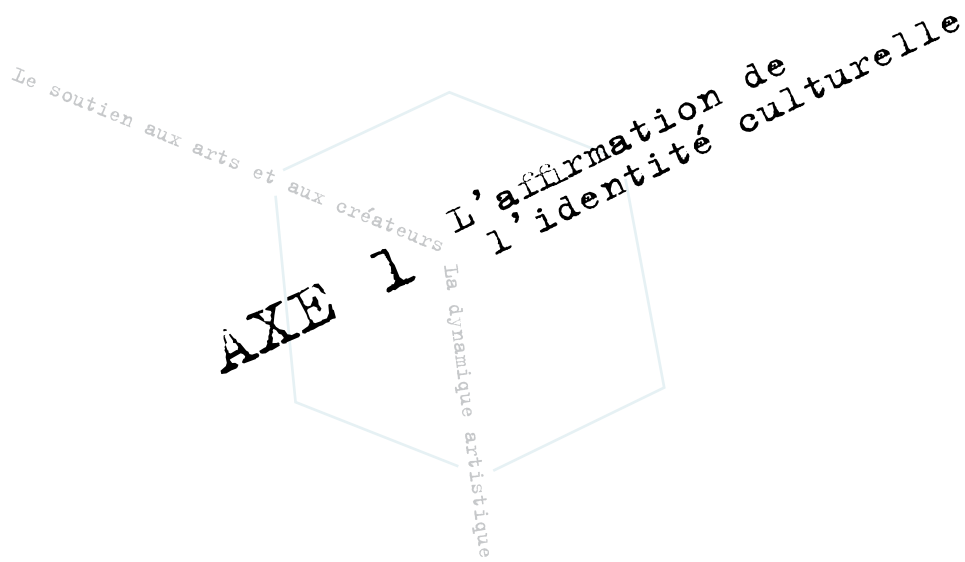
Inspirée de la politique culturelle du gouvernement du Québec, la Ville d'Amos définit son rôle à partir de trois axes thématiques, soit l'identité culturelle, la dynamique artistique et le soutien aux arts et aux créateurs. Pour la réussite de la mise en œuvre de cette politique, il nous faut tenir compte de la forte interdépendance de ces axes.

C'est dans ce contexte que la Ville d'Amos détermine les grandes orientations qui serviront de pierre d'assise à sa politique culturelle. Ces énoncés généraux constituent les principes de base qui marqueront son développement culturel :

1. Le soutien du développement culturel comme dimension essentielle à son épanouissement social, économique et touristique ;
2. L'importance d'identifier, de préserver et de mettre en valeur les richesses historiques et patrimoniales de son territoire ;
3. La valorisation de la contribution des organismes culturels et des artistes dans l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, jeunes et moins jeunes ;
4. L'encouragement de l'expression culturelle des divers groupes ethniques, notamment celle des autochtones ;
5. L'incitation à développer chez les enfants et les adolescents le goût et la connaissance des arts, de l'histoire et du patrimoine afin d'assurer la transmission des valeurs, des savoirs et des savoir-faire ;
6. L'amélioration de la visibilité des artistes et des organismes en accentuant la promotion et la diffusion de leurs œuvres et de leurs activités ;
7. Le déploiement des moyens nécessaires pour faciliter à ses citoyens l'accessibilité à la culture ;
8. Le développement et la promotion d'événements culturels majeurs en partenariat avec les organismes du milieu ;
9. L'appropriation par les artistes, les intervenants et toute la collectivité des principes contenus dans la politique culturelle et leur collaboration à sa mise en application .

La politique culturelle de la Ville d'Amos





Le patrimoine naturel, architectural, artistique, archivistique, religieux et industriel constitue l'un des fondements significatifs de la culture léguée par les générations qui nous ont précédés. Il est en même temps notre mémoire et notre miroir. Pour nous souvenir, définir notre identité et faire connaître notre histoire, la Ville d'Amos participera à la conscientisation des citoyens à l'importance de notre patrimoine. Elle adoptera des mesures énergiques et déterminantes pour sa conservation et sa mise en valeur. Ainsi grandira un sentiment de fierté et d'appartenance chez les Amossois à l'aube du centenaire de la ville.

1.1

LA CONSERVATION

1.1.1 Archives privées

La Ville d'Amos considère que les archives constituent des documents essentiels à la connaissance et à la compréhension de notre histoire. Elles sont des éléments importants de patrimoine qui contribuent à notre rayonnement et à notre identité. En 1994, la Société d'histoire d'Amos s'est vue conférer le statut de Centre d'archives privées agréé par les Archives nationales du Québec.

La Ville d'Amos entend supporter la Société d'histoire d'Amos dans ses actions de conservation et de diffusion des fonds d'archives. Elle l'appuiera également dans ses efforts d'acquisition de fonds d'archives institutionnelles et privées sur le territoire de la MRC d'Abitibi. Elle maintiendra sa politique d'accessibilité aux fonds d'archives et favorisera les relations entre partenaires pour leur diffusion.

Nos objectifs :

1. Mettre à contribution la Société d'histoire d'Amos ainsi que tous les autres acteurs du milieu pour diffuser notre histoire et nos savoir-faire.
2. Mettre à profit les personnes âgées dans la transmission de leurs connaissances aux jeunes générations.
3. Faire connaître les femmes et les hommes qui ont marqué l'histoire d'Amos.



1.1.2 Mise en valeur du patrimoine bâti

Le patrimoine bâti met en valeur les constructions de toutes sortes, de natures résidentielle ou commerciale, leurs caractères particuliers, leurs formes, leurs matériaux et même leur utilisation.

Le patrimoine, ce n'est pas seulement la Cathédrale d'Amos qui a été classée monument historique en vertu de la Loi sur les biens culturels. Ce sont aussi plus de 150 édifices répertoriés aux termes d'un ouvrage réalisé par M. Paul Trépanier intitulé *Le Patrimoine architectural d'Amos*. Ce travail, rendu public en mai 2006, permet de recenser des bâtiments qui sont des repères marquants ou symboliques de l'histoire de la ville d'Amos et de la MRC d'Abitibi. Ainsi la collectivité est sensibilisée à l'importance de la conservation et de la mise en valeur des éléments historiques, patrimoniaux et architecturaux édifés sur son territoire.

La Ville d'Amos est consciente des grandes valeurs de son patrimoine bâti. En 1992, elle a adopté deux règlements municipaux afin de citer la Maison Authier monument historique et site du patrimoine. Elle s'assurait ainsi que cette demeure du «père de l'Abitibi» ne puisse être altérée, restaurée, réparée ou modifiée sans respecter ses valeurs historiques. Puis, elle a procédé à son acquisition suivant acte de vente signé le 1er avril 2005.

Le 4 novembre 1996, l'ancien Palais de justice a aussi fait l'objet d'une citation le déclarant monument historique et son acquisition par la Ville d'Amos a été effectuée le 1er décembre 2004 avec un effet rétroactif au 1er septembre 2004.

La Ville d'Amos favorisera l'émergence de projets de conservation et de mise en valeur des sites patrimoniaux. Elle encouragera leur utilisation pour les activités culturelles et touristiques et comme lieux privilégiés de diffusion adaptés aux besoins des artistes locaux amateurs et professionnels. Elle suscitera des partenariats avec les organismes culturels et avec les secteurs public ou privé. Elle s'assurera de l'intégration et de la complémentarité des projets.

Nos objectifs :

1. Protéger le patrimoine architectural historique et contemporain.
2. Valoriser les projets contribuant à la mise en valeur de son environnement bâti.
3. Assumer un leadership dans l'information et la sensibilisation des citoyens à la valeur et au rôle du patrimoine dans la définition et l'affirmation de l'identité amossoise.
4. Élaborer un programme de mise en valeur des édifices patrimoniaux publics et privés.
5. Développer des services pour supporter les propriétaires dans leurs démarches d'entretien et de rénovation desdits bâtiments.
6. Mettre en place des incitatifs pour la conservation et la protection du patrimoine.
7. Susciter l'implantation d'un musée d'histoire régionale dans l'enceinte de l'ancien Palais de justice.
8. Favoriser l'utilisation des bâtiments patrimoniaux à des fins collectives, pour des activités culturelles et touristiques tout en protégeant leur caractère historique.
9. Encourager le Centre d'exposition à présenter ou concevoir des expositions thématiques ayant comme objectif la mise en valeur de notre histoire et de notre patrimoine.
10. Inciter les gens des milieux patrimoniaux de toute la MRC d'Abitibi à se concerter.

1.1.3 Mise en valeur du patrimoine naturel

Le charme et la beauté de la rivière Harricana qui découpe la ville d'Amos en son centre représentent un atout patrimonial exceptionnel. Cette magnifique voie navigable a joué un rôle primordial dans notre histoire et notre développement. Sa mise en valeur et surtout la naturalisation de ses berges doivent demeurer au cœur des préoccupations des Amossois.

Les études hydrogéologiques menées sur le territoire démontrent que les eskers produisent en grande quantité une eau douce d'une qualité exceptionnelle.



La Ville d'Amos continuera ses interventions visant la protection des eskers. Elle supportera également les initiatives engendrant une démarche de concertation sur la gouverne de l'eau et permettant à la région de se positionner comme un interlocuteur de premier plan en matière de protection et de mise en valeur des eaux souterraines. La Ville d'Amos supportera également l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue dans ses travaux de recherches et d'acquisition de connaissances de pointe sur le fonctionnement et la modélisation des eskers ainsi que des qualités intrinsèques de cette eau.

Nos objectifs :

1. Favoriser les interventions mettant en valeur les caractères patrimonial et culturel du corridor fluvial de l'Harricana.
2. Sensibiliser la collectivité à la beauté de notre environnement et de nos paysages et en favoriser la conservation.
3. Promouvoir le respect et l'esthétique de nos paysages naturels et urbains.
4. Supporter les initiatives visant la mise en valeur et la protection de notre ressource hydrique.

15

1.2

LE CADRE DE VIE

1.2.1 Insertion architecturale

Les premiers efforts d'intégration du patrimoine urbain sont apparus au début des années '70, notamment lors de l'adoption du premier plan d'urbanisme. Aujourd'hui, seul le règlement VA-157 traite spécifiquement d'intégration architecturale, mais il ne touche qu'un secteur du territoire : il vise à préserver et à améliorer le cachet architectural de la zone commerciale haute densité (centre-ville).

Le défi pour la municipalité est d'adopter des règlements ayant pour buts de préserver et d'améliorer ce patrimoine et de développer un espace urbain susceptible d'offrir aux nouvelles générations un patrimoine en avenir de qualité.



La Ville d'Amos inscrira à son plan d'urbanisme cette préoccupation patrimoniale, particulièrement dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement de la MRC d'Abitibi.

En 2006, la Ville d'Amos et la Chambre de commerce d'Amos-région ont signé une entente avec La Fondation Rues Principales. Le principal objectif de cette association est de dynamiser le centre-ville, d'y créer de l'animation, d'améliorer l'aménagement de ses espaces publics et d'embellir ses bâtiments. Ces actions devront être accomplies avec un souci de mise en valeur et de conservation du patrimoine bâti et naturel.

Nos objectifs :


1. Tenir compte des valeurs artistique, identitaire et symbolique de l'architecture dans le plan d'urbanisme et dans les nouvelles constructions de la ville.
2. S'appuyer sur les conclusions de l'ouvrage « Le patrimoine architectural d'Amos » pour axer ses interventions selon les recommandations qui en découlent.
3. Intégrer les arts, la culture et le patrimoine dans les stratégies de revitalisation et de dynamisation du centre-ville.

1.2.2 Intégration des arts

L'intégration des arts à l'architecture permet de faire connaître l'art actuel tout en améliorant l'environnement visuel de ces lieux. On favorise ainsi l'adjudication de contrats artistiques dans des projets de construction ou de rénovation d'édifices publics. Cela peut constituer un débouché intéressant pour nos créateurs locaux et régionaux.

Nos objectifs :

1. Intégrer l'art dans l'aménagement urbain, tout spécialement dans les places publiques et les espaces verts.

- 
2. Inciter les propriétaires d'édifices commerciaux, industriels, institutionnels, gouvernementaux et municipaux à insérer l'art à l'architecture dans leurs projets de rénovation et de construction.

1.2.3 Art public

La ville a entrepris, depuis plusieurs années, un programme d'amélioration de ses parcs et espaces verts. Elle a développé des partenariats très efficaces avec des clubs sociaux pour l'aménagement de ces sites naturels. La présence d'œuvres d'art sur les sites patrimoniaux et dans tous les lieux publics rehausse la qualité de l'environnement physique, développe le sentiment d'appartenance et l'identité culturelle tout en offrant un remarquable lieu de diffusion pour les artistes. Cela contribue également à rendre le travail des artistes et la culture en général plus accessibles à l'ensemble des citoyens.

La Ville d'Amos favorisera l'aménagement du site de l'Agora naturelle sur les rives de l'Harricana. Le coût de ce projet sera en partie défrayé à même les surplus financiers réalisés par la Finale des Jeux du Québec, Amos-Région - Été 2005.

Nos objectifs :

1. Sensibiliser la collectivité et plus particulièrement les propriétaires d'édifices commerciaux à l'importance de l'art public.
2. Encourager la contribution des artistes pour la conception d'œuvres mises en valeur dans les lieux publics et dans les projets d'embellissement urbain.
3. Prioriser l'entretien et la restauration de toutes les œuvres d'art qui sont la propriété de la Ville d'Amos.
4. Promouvoir l'aménagement du site de l'Agora naturelle pour qu'il devienne un lieu de diffusion d'événements culturels.

1.3

LE MULTICULTURALISME

La Ville d'Amos souligne la contribution de la communauté algonquine à son histoire et à sa vie culturelle et reconnaît l'importance de valoriser nos échanges et notre voisinage.

La culture algonquine

Il importe de mettre en évidence la culture autochtone d'autant plus que la communauté algonquine de Pikogan est située à quelques kilomètres au nord de la Ville d'Amos .

Conscient de cette richesse culturelle, chaque secteur d'activités du Conseil de la Première Nation Abitibiwinni a développé des programmes favorisant la conservation de la culture anishinabe pour les générations futures.

Le développement touristique est en pleine croissance avec ses attraits comme « Bercé par l'Harricana » qui offre des excursions en canot avec des guides algonquins, une exposition permanente « Nina8it Abitibiwinnik » racontant l'histoire des Abitibiwinnis, la visite de l'église en forme de tipi et celle de la boutique d'artisanat.

Un des principaux objectifs du Conseil de la Première Nation Abitibiwinni est de permettre aux autochtones et aux allochtones de se connaître et de se découvrir mutuellement.

La Ville d'Amos entend renforcer son partenariat avec les Algonquins de Pikogan en planifiant des actions concrètes de développement.

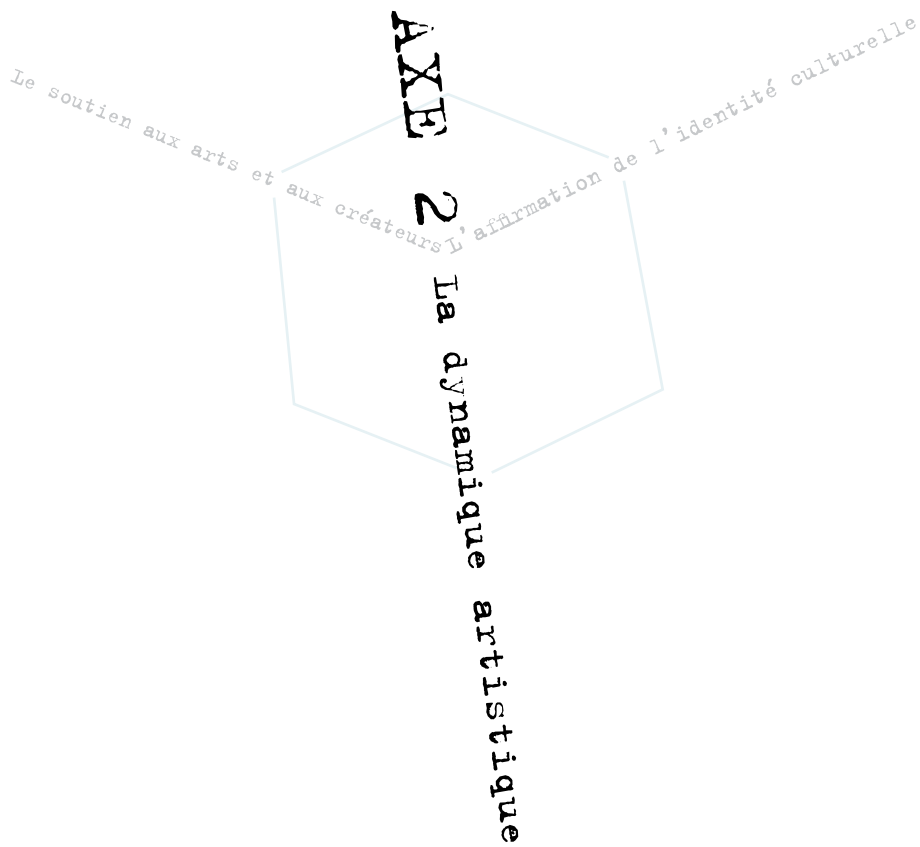
Il est important de garder une grande ouverture pour tout échange futur avec des communautés amérindiennes ou autres groupes ethniques.



Nos objectifs :

1. Encourager l'affirmation de l'identité culturelle des divers groupes ethniques et le renforcement du dialogue des cultures.
2. Promouvoir la créativité des artistes autochtones et la diffusion de leurs œuvres.
3. Soutenir activement les autochtones dans la conservation et la mise en valeur de leur patrimoine.
4. Échanger sur nos cultures respectives avec nos voisins amérindiens.
5. Encourager le développement des recherches archéologiques sur le territoire d'Amos-région.





2.1 LA CRÉATION

Tous s'accordent à dire que la création est la base même de la vie artistique. Vouloir développer la culture, c'est d'abord et avant tout favoriser la création.

Les artistes et les organismes culturels sont les partenaires de la Ville. Celle-ci reconnaît les exigences souvent difficiles qu'impose le fait de vivre de leur art et leur procure un soutien en matière de création, de production et de diffusion artistique. Les artistes soutiennent la Ville dans sa mission culturelle. Ils en sont les ambassadeurs à l'extérieur et contribuent à former la relève.

Afin d'assumer son rôle de leader, la Ville veut inviter tous les intervenants du milieu culturel à exploiter leur potentiel créatif en trouvant de nouvelles façons de faire, en dépassant les contraintes budgétaires ou autres.

La Ville entend favoriser le regroupement des forces vives du milieu culturel et soutenir les actions concertées d'entreprises et d'organismes engagés. D'ailleurs, c'est dans cette perspective qu'a été formée la Société des arts Harricana.

La Ville, fière de ses artistes et artisans, entend encourager l'achat de leurs œuvres et la création d'une collection d'œuvres d'art.

Nos objectifs :

1. Mettre en place des mesures incitatives favorisant l'accueil et l'émergence de la pratique professionnelle.
2. Offrir aux artistes professionnels et amateurs l'accès à des équipements propices à la pratique de leur art et à la création.
3. Favoriser les initiatives du milieu visant la création d'événements artistiques sur la place publique.
4. Encourager la présence des œuvres artistiques et littéraires dans les lieux publics.

L'initiation aux arts et à la culture contribue grandement au dynamisme culturel de notre communauté. Elle développe les intérêts culturels et artistiques des participants et rehausse la qualité de vie de nos citoyens. Elle permet à la population d'acquérir des outils favorisant une appropriation de la culture.

On présente dans les établissements municipaux soit au Centre d'exposition, à la Bibliothèque municipale et au Centre d'archives des ateliers d'animation, d'initiation et de création dans différentes disciplines artistiques.

La Ville d'Amos a toujours encouragé les alliances et partenariats avec les établissements scolaires pour développer des initiatives de formation et d'animation culturelles pour les jeunes clientèles, ainsi que pour maximiser l'utilisation de ses équipements et lieux de diffusion. Depuis longtemps, la Ville d'Amos et la Commission scolaire Harricana conjuguent leurs interventions dans le domaine culturel et collaborent étroitement.

La Ville d'Amos reconnaît l'importance de la transmission et du renouvellement des connaissances assurés par l'éducation. Elle entend soutenir et encourager les activités éducatives et les séances d'apprentissage à la pratique artistique.

Nos objectifs :

1. Développer des mécanismes d'éducation populaire et d'éveil aux arts pour tous les citoyens.
2. Maintenir la mission éducative du Centre d'exposition.
3. Permettre aux jeunes d'accéder à des formes multiples d'initiation et de sensibilisation aux arts et, à cette fin, encourager la libre expression et la création.
4. Encourager nos partenaires à développer chez les enfants et les adolescents le goût et la connaissance des arts, de l'histoire et du patrimoine afin d'assurer la transmission des valeurs, des savoirs et des savoir-faire.

5. Soutenir des activités d'initiation, de formation et de création dans les différents domaines artistiques afin de permettre à la population d'acquérir les outils favorisant une appropriation de la culture.
6. Collaborer avec les organisations culturelles qui ne dispensent pas habituellement de formation pour mettre en place une programmation d'activités d'animation ponctuelles lorsque ce type d'intervention s'avère souhaitable.
7. Jouer un rôle conseil auprès des groupes d'ainés dans la mise en place de programmes d'activités culturelles.
8. Soutenir les organismes publics et privés de formation artistique et de formation littéraire reconnus pour leur expertise.

2.3

LA DIFFUSION

2.3.1 Les arts de la scène

La Ville d'Amos est particulièrement fière du Théâtre des Eskers qui permet à la population une accessibilité aux arts de la scène. Le mandat premier de la salle est la diffusion de spectacles professionnels. On y présente une quarantaine de spectacles professionnels par année, ce qui en fait un diffuseur majeur au Québec. Le Théâtre des Eskers répond non seulement aux besoins de spectacles de grande envergure, mais aussi à celui des petites salles pour des productions intimistes ou en développement.

Depuis quelques années, la Ville s'efforce de développer la clientèle jeune public. Le partenariat avec la Commission scolaire Harricana pour la tenue de La Semaine des arts et aussi pour la promotion de spectacles jeunes publics nous incite à croire que les efforts rapporteront à long terme. Une entente avec le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue du campus d'Amos permet également d'offrir au public des spectacles annuels de grande qualité.

La Ville d'Amos reconnaît l'apport des organismes culturels locaux dans la diffusion des arts d'interprétation.



Nos objectifs :

1. Poursuivre le mandat de diffusion de spectacles professionnels en offrant une programmation diversifiée, représentative de toutes les disciplines de la scène selon l'offre et les besoins.
2. Maintenir le partenariat avec la Commission scolaire Harricana et le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue pour le développement de la clientèle jeune public.
3. Faciliter aux organismes du milieu l'accès au Théâtre des Eskers.
4. Encourager la diffusion d'un cinéma de répertoire.

2.2.2 Les arts visuels

Situé dans l'enceinte de la Maison de la culture, le Centre d'exposition a comme mandat premier de présenter des expositions d'artistes professionnels qui oeuvrent en arts visuels (peinture, sculpture, photographie, multimédia, ...) et particulièrement dans l'art actuel. Des expositions itinérantes d'envergure en provenance de grands musées font partie de sa programmation.

Le Centre d'exposition est un partenaire privilégié dans différents domaines d'activités, notamment en matière d'histoire, de patrimoine et de sciences. Ses expositions ont comme objectifs d'intéresser et de sensibiliser le public sur des sujets très variés. Il accueille des artistes professionnels de toute provenance, tout en accordant une place importante aux artistes de notre région.

Le Centre d'exposition possède des salles à usages multiples utilisées pour les programmes d'éducation et d'animation offerts à la clientèle scolaire. Ces emplacements sont aussi accessibles au grand public pour la tenue d'ateliers dirigés ou de toute autre activité à caractère culturel.

Enfin, il nous faut souligner le rôle important de l'ancien Palais de justice qui, pendant qu'il peaufine sa vocation, est utilisé comme galerie d'art. Ainsi les artistes en arts visuels de chez nous bénéficient d'un lieu exceptionnel pour la diffusion de leurs œuvres.

Nos objectifs :

1. Soutenir les organismes culturels ayant pour objectifs la diffusion des arts visuels et permettant aux artistes amateurs ou professionnels d'y présenter leurs œuvres.
2. Poursuivre son mandat de diffusion des créations locale, régionale, provinciale, nationale et internationale principalement des artistes professionnels en arts visuels.
3. Maintenir une collaboration étroite avec la Commission scolaire Harricana et ses établissements dans son mandat d'éducation.
4. Encourager l'aide aux artistes et aux promoteurs culturels (publics ou privés) et favoriser le partenariat des différents paliers de gouvernement pour l'obtention de certains programmes d'infrastructures ou de subventions culturelles.

2.3.3 Les lettres

Intégrée à la Maison de la culture, la Bibliothèque municipale joue un rôle prépondérant dans notre communauté et ceux qui la fréquentent y trouvent à la fois informations et loisirs, sans oublier sa dimension éducative. Elle constitue la principale porte d'accès à la culture pour l'ensemble de la population. Ses produits et services correspondent à la fonction d'une bibliothèque moderne.

La lecture et le livre sont des maillons essentiels au développement culturel et occupent une place de choix dans la vie des citoyens. Promouvoir la lecture, c'est aussi améliorer la transmission des connaissances, l'apprentissage de la langue et le développement de l'imaginaire et de la créativité.

En plus d'être une vitrine importante pour la diffusion des œuvres littéraires, la bibliothèque permet de recevoir des auteurs et des conférenciers dans un cadre approprié. Elle est un lieu privilégié pour présenter différentes activités tels lancements de livres, animations auprès des enfants et des aînés, rencontres des membres de clubs de lecture, ateliers d'écriture pour ne nommer que celles-là.



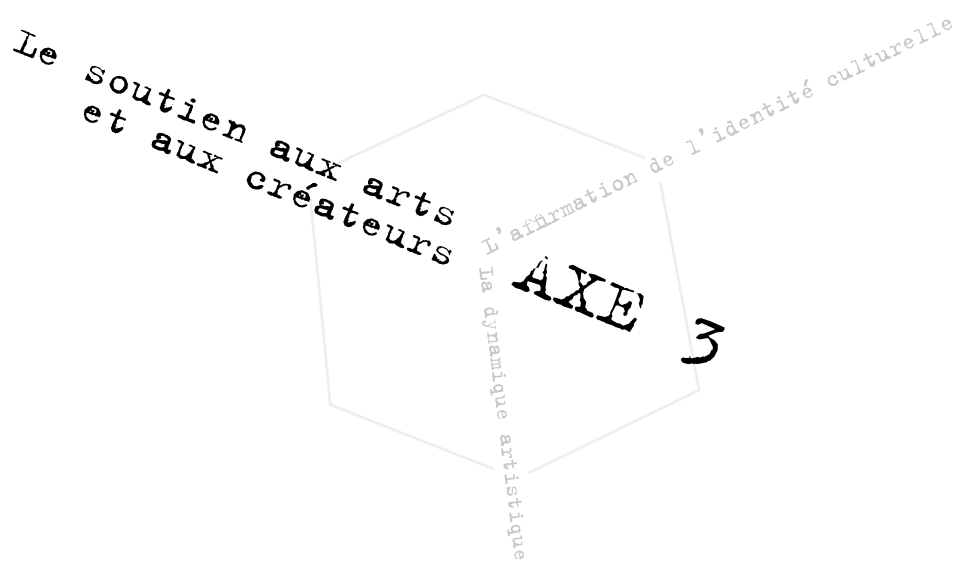
Il est important d'assurer l'accessibilité des services offerts à la bibliothèque au plus grand nombre de citoyens. Pour ce faire, elle devra tenir compte des besoins particuliers de certaines clientèles, notamment les personnes âgées, les personnes handicapées et les groupes scolaires.

La présentation périodique du Salon du livre de l'Abitibi-Témiscamingue à Amos offre un des beaux rendez-vous artistiques et culturels à toute la population régionale. La Ville d'Amos contribue largement au succès de cet événement en mettant à la disposition du comité organisateur main-d'œuvre, locaux et équipements. À cette occasion, plus de 200 bénévoles amossois accueillent les auteurs d'ici et d'ailleurs ainsi que les visiteurs dans un environnement culturel de qualité.

Nos objectifs :

1. Faire en sorte que la Bibliothèque municipale soit un lieu privilégié de rayonnement et de diffusion des arts et de la culture.
2. Favoriser l'utilisation optimale des ressources de la Bibliothèque municipale en tant que lieu d'accès au loisir, à la connaissance, à l'information et à la culture.
3. Appuyer la Bibliothèque municipale dans l'acquisition et le développement des nouvelles technologies de communication.
4. Soutenir les initiatives qui visent à développer le goût de la lecture en offrant des ateliers d'apprentissage et d'animation à la Bibliothèque municipale.
5. Établir des partenariats avec les organismes voués à la promotion du livre, les libraires et les milieux scolaires.
6. Faire la promotion des auteurs de la MRC d'Abitibi.
7. Favoriser et encourager la création et le développement de clubs de lecteurs ou autres comités d'utilisateurs.
8. Adapter les services de la Bibliothèque municipale aux besoins des clientèles particulières.
9. Maintenir la collaboration à l'organisation et à la présentation du Salon du livre de l'Abitibi-Témiscamingue.





3.1 LA RECONNAISSANCE

La Ville d'Amos reconnaît que les œuvres et les activités des artistes et des créateurs sont les moteurs de la vie culturelle tout autant que des motifs de fierté, des modèles d'excellence et une source d'inspiration pour l'ensemble des citoyens. Une culture forte repose entre autres sur la reconnaissance des artistes et des groupes artistiques issus de son territoire ou résidents de celui-ci.

Depuis 1998, l'attribution annuelle du prix Reconnaissance Thérèse-Pagé souligne la grande implication d'une personnalité du milieu culturel de la MRC d'Abitibi. Cet événement renommé permet de valoriser publiquement le travail et les œuvres d'un artiste de notre région. Ce prix est une initiative de la Société des arts Harricana et de la Commission des arts et de la culture de la Ville d'Amos.

La Ville d'Amos est consciente que la contribution des organismes culturels et celle des bénévoles sont indispensables à la création d'une vie culturelle féconde. Il faut favoriser le recrutement, humaniser les investissements, encourager et stimuler les ressources du milieu et valoriser le travail des bénévoles dans les organisations.

Il existe également des symboles ou piliers du rayonnement culturel de la Ville d'Amos. Ce sont les armoiries, le drapeau, le logo, la devise, les lieux culturels, les sites patrimoniaux, les artistes et les groupes artistiques. Il faut avoir le souci de les identifier, de les reconnaître, de les préserver et de les mettre en valeur.

Nos objectifs :

1. Reconnaître la contribution des créateurs et des organismes du milieu au dynamisme culturel de la ville.
2. Rendre public les succès des artistes et des organismes culturels amossois.
3. Valoriser la participation des bénévoles à la vie culturelle.
4. Accroître et mettre davantage en valeur la collection d'œuvres d'art publiques de la ville.
5. Identifier les symboles culturels et artistiques et en faire la promotion.



3.2

LES LIEUX DE DIFFUSION

La Ville d'Amos veut offrir un milieu de vie stimulant et un climat propice à une pratique artistique dynamique et diversifiée tant chez les artistes amateurs que professionnels. Il lui importe de mettre à la disposition de la communauté culturelle des lieux appropriés pour la pratique et la diffusion artistiques.

La Ville d'Amos, en collaboration avec les représentants des milieux culturels et les membres de sa Commission des arts et de la culture, évaluera les besoins et l'offre en matière de locaux de production et de diffusion pour les organismes culturels. Selon les résultats obtenus, elle verra à répondre aux besoins exprimés et à maximiser l'utilisation des infrastructures actuelles.

Nos objectifs :

1. Identifier les besoins des milieux et des citoyens en matière d'équipements culturels pour procéder à une planification efficace d'acquisition et d'utilisation.
2. Donner accès aux artistes de la MRC d'Abitibi, amateurs et professionnels, à des lieux de création et de diffusion adaptés à leurs besoins.
3. Maximiser l'utilisation, la polyvalence et l'accessibilité des infrastructures culturelles.
4. Se doter d'une politique relative aux équipements culturels portant notamment sur l'accès, l'utilisation et le soutien technique.

3.3

L'INFORMATION ET LA PROMOTION

Un des mandats de la Ville d'Amos consiste à intéresser autant la population que la clientèle touristique à l'expression culturelle locale et à faire connaître le plus largement possible ses institutions culturelles et les réalisations artistiques amossoises.

Nos objectifs :

1. Informer la population sur les activités de la vie culturelle et les richesses de son patrimoine.
2. Accroître la visibilité des organismes culturels, des artistes et des créateurs oeuvrant sur son territoire de même que celle des activités culturelles et patrimoniales.
3. Faire connaître les richesses historiques et patrimoniales d'Amos, qu'elles soient archéologiques, naturelles, bâties, vivantes, archivistiques, artistiques, écrites, religieuses, industrielles ou sportives.
4. Promouvoir et encourager l'acquisition d'œuvres d'art créées et produites par les artistes de la MRC d'Abitibi.
5. Susciter la reconnaissance et le rayonnement extérieur des artistes et artisans de la MRC d'Abitibi.
6. Développer des collaborations avec les médias et les partenaires du milieu des communications pour améliorer la couverture et l'information sur les services et les activités culturels offerts aux citoyens.
7. Appuyer les initiatives du milieu en matière de promotion et de mise en marché des produits et services culturels.
8. Créer des contacts et des échanges avec d'autres villes du Québec, du Canada et de l'étranger.

3.4 LE FINANCEMENT

Il est important que soit reconnu l'apport économique de l'industrie culturelle et qu'à ce titre, elle bénéficie des mêmes avantages et considérations accordés aux développements économique et social.

Nos objectifs :

1. Contribuer financièrement à l'activité et au développement des arts et de la culture.
2. Réviser périodiquement l'enveloppe budgétaire dévolue au soutien à la culture.

Les fêtes et festivals à caractère culturel ou artistique suscitent une dynamique créative à travers des actions qui favorisent la convivialité, la solidarité entre les citoyens et renforcent leur sentiment de fierté et d'appartenance à une communauté. La Ville d'Amos est consciente du rôle qu'elle a à jouer dans ce contexte rassembleur. C'est lors de ce type d'événements que les gens se disent « c'est donc plaisant de vivre à Amos ».

Ces grandes fêtes populaires définissent un large pan de notre personnalité touristique. Elles contribuent à l'enrichissement de la qualité de vie des citoyens. Elles consolident notre renommée culturelle sur les scènes régionale, provinciale et nationale. Ce modèle d'événement populaire est souvent accessible à toute la population à travers d'imposants volets gratuits. Ces grands rassemblements ont pour effet de stimuler le tourisme culturel et génèrent d'importantes retombées économiques.

Avec le développement d'événements culturels annuels, la Ville d'Amos se doterait d'une personnalité touristique bien distincte. De ce fait, le séjour des touristes serait prolongé en les invitant à découvrir nos sites patrimoniaux, en leur racontant notre histoire, soit celle du tout début de l'Abitibi et en leur proposant un circuit touristique unique.

Dans cette perspective visant à la faire connaître au-delà de ses frontières, la Ville d'Amos encouragera et participera à un tel projet à titre de partenaire associé.

La Ville d'Amos incitera les promoteurs et les organisateurs de grands rassemblements sportifs, de foires commerciales et d'autres fêtes populaires à inclure des volets culturels à leurs événements en accordant une place de choix à nos artistes.

Nos objectifs :

1. Encourager la tenue d'événements culturels annuels et signer avec les promoteurs un protocole d'entente.

2. Encourager la réalisation d'événements d'envergure, enrichis des volets touristique et culturel et s'associer avec les intervenants et les organismes du milieu.
3. Reconnaître l'importance des organismes qui produisent des fêtes et festivals à caractère culturel ou ayant un volet culturel.
4. Rester à l'affût des nouvelles tendances, formes d'art et technologies en matière culturelle tant aux plans local, régional, provincial, national ou international.
5. Favoriser l'engagement d'artistes et d'artisans lors d'événements publics.

3.6 LE LOISIR CULTUREL

La pratique du loisir culturel développe le goût de la culture. De l'atelier d'écriture au chant choral, du dessin au cours de photographie, de l'atelier de généalogie à la pratique d'un instrument de musique, les occasions d'explorer des modes d'expression artistique sont nombreuses.

À Amos, de nombreux organismes culturels bénévoles s'efforcent de sensibiliser des centaines d'amateurs à des disciplines variées. La Ville d'Amos les appuie de plusieurs façons: support professionnel par l'expertise du personnel en place; support technique par l'utilisation de ses équipements et lieux de diffusion et aussi par une aide financière pour les aider à subvenir à leurs besoins.

Notre objectif :

1. Soutenir le développement du loisir culturel en mettant à la disposition des organismes et des bénévoles les ressources nécessaires à l'atteinte de leurs objectifs.

Afin de se doter d'une personnalité touristique unique, la Ville d'Amos favorisera le développement du tourisme à caractère culturel.

Nos objectifs :

1. Créer des contenus artistiques, historiques et patrimoniaux dans l'offre touristique.
2. Soutenir la création de produits et d'expériences touristiques mettant en valeur les éléments identitaires d'Amos tels que la culture, le patrimoine, la nature et spécialement la rivière Harricana.
3. Améliorer le soutien aux événements à caractère culturel qui bonifient l'offre touristique.
4. Veiller à ce que les biens et les produits culturels bénéficient de la promotion et de la mise en valeur touristiques.
5. Susciter et faciliter la mise en réseau de tous les milieux culturels et touristiques en vue d'accroître les retombées pour les professionnels des arts, de la culture et du patrimoine.

Avec les restrictions budgétaires dans le système public et ailleurs, avec la baisse de la population et l'exode des jeunes vers les grandes villes, le moment est plus que jamais propice à la concertation. Ainsi les organismes publics et privés de même que les bénévoles qui y travaillent sont des partenaires essentiels. Ils font équipe pour la livraison des services et des produits artistiques, culturels et patrimoniaux de tous genres. Leurs efforts doivent être complémentaires et bien coordonnés.

Il y a lieu de démocratiser la culture et de la rendre accessible. La culture doit être davantage présente dans les endroits fréquentés quotidiennement par les citoyens tels les milieux de travail et les établissements scolaires. Le partenariat culturel est l'affaire de tous. Il est avant tout un geste du cœur suivi du désir de participer activement

au développement d'une collectivité. Il requiert les actions concertées du milieu scolaire, les apports du ministère de la Culture et des Communications, des citoyens corporatifs et des autres partenaires locaux et régionaux. Cette concertation crée des conditions favorables à une meilleure qualité de vie dont nous avons le privilège de jouir.

La vie culturelle est un outil de promotion commerciale dont on ne peut pas se passer et qui doit être hautement valorisée. Beaucoup d'entreprises prennent en considération les retombées positives qu'engendrent un engagement culturel de longue durée et les effets bénéfiques quant à leur image corporative.

La mise en commun du travail, les échanges réguliers et les bonnes communications entre les différentes instances sont les bases premières d'une vie culturelle féconde. Grâce à la contribution de tous, la Ville d'Amos sera en mesure de poursuivre son développement dans l'harmonie en intégrant toute la richesse de notre milieu culturel, artistique et patrimonial.

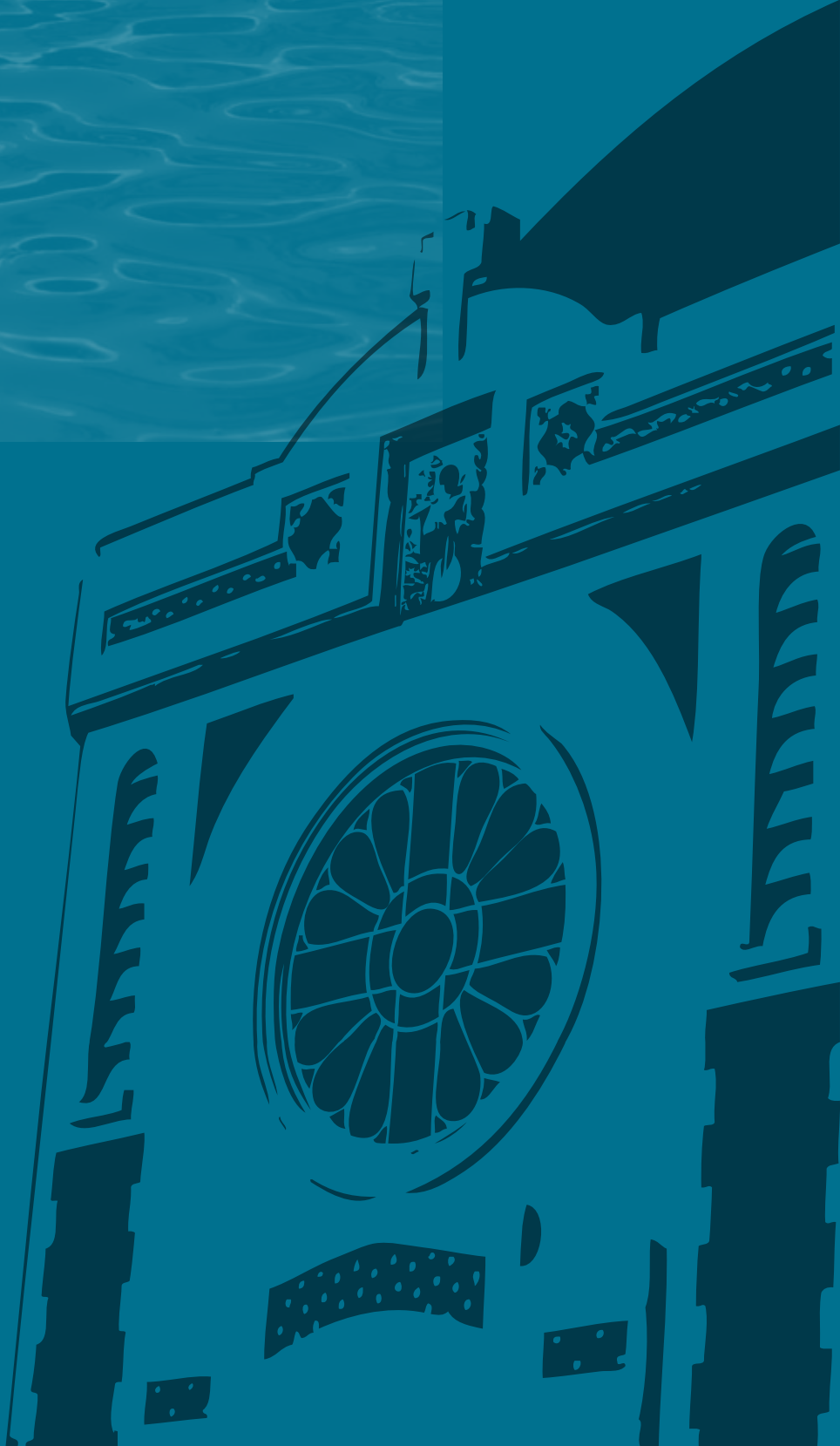
Nos objectifs :

1. Promouvoir la concertation entre les représentants des milieux culturels, éducatifs, touristiques et les acteurs socio-économiques pour assurer un développement culturel cohérent et harmonieux.
2. Susciter l'implication financière de mécènes et d'entreprises privées afin de stimuler l'accès aux arts et à la culture.
3. Explorer avec nos partenaires de nouvelles sources de financement et de nouvelles avenues de développement culturel.
4. Exercer le leadership requis pour favoriser la concertation entre les différents intervenants du milieu culturel.
5. Supporter les initiatives de collaboration entre les partenaires pouvant contribuer au développement des arts, de la culture et du patrimoine.



La politique culturelle de la Ville d'Amos

200





CONCLUSION



L'adoption de la présente politique permet à la Ville d'Amos de définir la vision d'avenir de son développement culturel. C'est le moyen qu'elle privilégie pour obtenir la convergence et la cohésion dans ses interventions futures. Par cette approche, la Ville fixe des objectifs, donne priorité à certains secteurs d'activités et vient faciliter le travail des intervenants du milieu culturel. En contribuant au développement culturel de ses citoyens, la Ville d'Amos lègue un précieux héritage aux générations à venir.

Les budgets annuels de la municipalité devront refléter les orientations et les engagements qui ont fait consensus dans cette politique culturelle et dans son plan d'action.

REMERCIEMENTS

La Ville d'Amos désire remercier les personnes et les organismes qui ont collaboré à l'élaboration de la politique culturelle, notamment les membres du Comité de révision qui ont participé à cet exercice de planification stratégique.

Il y a lieu de souligner la contribution significative des artistes, des organismes culturels, du personnel du Service des loisirs et du tourisme de la ville ainsi que des citoyens qui ont participé aux consultations publiques. Leurs commentaires ont été pour nous une grande source d'inspiration. Monsieur Charles Duguay, membre de la Commission des arts et de la culture de la Ville d'Amos a appuyé la démarche à titre de consultant.

